

# Chef d'entreprise : vous aussi, vous pouvez vous former !

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 07/10/2022 - **Ressources humaines**

Si la formation des salariés est un domaine très souvent évoqué dans l'actualité, qu'en est-il de celle des chefs d'entreprise ? Souvent vécue comme une contrainte par les dirigeants, elle est pourtant indispensable. Organismes, financement, aides... : (in)formez-vous !

## Formation du chef d'entreprise : quelle utilité ?

Management des équipes, maîtrise des évolutions techniques, suivi des tendances du marché, changements juridiques, marchés publics, comptabilité... : les domaines où le chef d'entreprise doit rester formé et à jour sont multiples.

Ne vivez pas la formation comme une contrainte (manque de temps, financement...) ! Mais comme une nécessité pour faire évoluer votre entreprise.

Vous pouvez prétendre à des formations que vous soyez **travailleur dirigeant de société, travailleur indépendant ou repreneur d'entreprise**. Bien se former passe par le choix des formations et des organismes de formation pertinents. La recherche d'aides et des financements sont également importantes.

## Quelle formation choisir ?

Vous l'avez sans doute remarqué : le nombre de formations proposées par des organismes publics ou privés est particulièrement élevé. Pour s'y retrouver, vous devez déterminer :

- ▶ le type de formation souhaité
- ▶ votre niveau de connaissances dans le domaine visé
- ▶ la durée de la formation
- ▶ la périodicité : tous les jours, une fois par semaine, une semaine consécutive, etc.
- ▶ le lieu de la formation
- ▶ son coût.

## Quel organisme de formation sélectionner ?

De nombreux organismes dispensent des formations professionnelles, dont certaines sont spécifiquement à destination des chefs d'entreprise.

Voici quelques exemples :

- ▶ les [formations des Chambres de commerce et d'industrie](http://www.cci.fr/web/formations) < <http://www.cci.fr/web/formations>> (CCI), par exemple celle de [Paris ile-de-France](https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/ecole-des-managers) < <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/pme/ecole-des-managers>> (mais de nombreuses CCI proposent des formations aux chefs d'entreprise dans divers secteurs d'activité)
- ▶ les formations du [Conservatoire national des arts et métiers \(CNAM\)](https://formation.cnam.fr/direction-d-entreprise/direction-d-entreprise-1172713.kjsp) < <https://formation.cnam.fr/direction-d-entreprise/direction-d-entreprise-1172713.kjsp>> à destination des dirigeants de PME/PMI (notez que de nombreuses formations du CNAM sont dispensées dans les [antennes régionales](http://regions.cnam.fr/) < <http://regions.cnam.fr/>> )
- ▶ les formations des [Chambres de métiers et de l'artisanat](https://www.artisanat.fr/artisan/gerer-les-ressources-humaines/formation-continue) < <https://www.artisanat.fr/artisan/gerer-les-ressources-humaines/formation-continue>> (CMA)
- ▶ les formations de l'[Afpa](http://www.afpa.fr) < <http://www.afpa.fr>>, association nationale pour la formation professionnelle des adultes
- ▶ les formations des [centres de gestion agréés](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/gerer-piloter-lentreprise/piloter-gerer-son-entreprise/centres-gestion-agrees) < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/gerer-piloter-lentreprise/piloter-gerer-son-entreprise/centres-gestion-agrees>>, principalement pour les dirigeants d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales et agricoles, ainsi que les formations des [associations agréées](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/gerer-piloter-lentreprise/piloter-gerer-son-entreprise/associations-agrees) < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/gerer-piloter-lentreprise/piloter-gerer-son-entreprise/associations-agrees>>, à destination principalement professionnels libéraux
- ▶ les formations proposées par les divers syndicats et fédérations professionnelles
- ▶ les formations proposés par Pole emploi, notamment à destination des créateurs ou repreneurs d'entreprise
- ▶ les formations proposées par certaines universités et grandes écoles.

## Comment financer votre formation ?

Si vous bénéficiez du statut de **travailleur non salarié (TNS)**, vous participez obligatoirement au financement de votre formation par le biais d'une contribution spécifique de formation à un organisme collecteur.

Ces contributions sont mutualisées et versées par le fonds d'assurances formation (FAF). Vous pouvez savoir de quel FAF dépend votre activité grâce au code « nomenclature d'activités françaises » (NAF) qui vous a été délivré par l'Insee lors de l'inscription de votre entreprise. Ce code, composé de quatre chiffres et d'une lettre, a une vocation principalement statistique. Il permet d'identifier la branche d'activité principale de l'entreprise ou du travailleur indépendant. Il est par exemple utilisé pour déterminer la **convention collective qui s'applique à votre entreprise**.

La plupart des entreprises dépendent de trois fonds d'assurance formation :

- ▶ le **FIFPL** < <http://www.fifpl.fr> > pour les travailleurs indépendants exerçant une activité libérale
- ▶ l'**Agefice** < <http://www.agefice.fr> > pour les dirigeants non-salariés du commerce, de l'industrie et des services
- ▶ le **FAFCEA** < <http://www.fafcea.com/> > pour les artisans non-salariés.

## De quelles aides pouvez-vous bénéficier ?

Au-delà de la possibilité d'être financé via le fond d'assurances formation (voir point précédent), **tous les chefs d'entreprise** (entrepreneur individuel, gérant de société, mais aussi président du conseil d'administration, administrateur, directeur général ou membre de sociétés par actions) peuvent bénéficier jusqu'au 31 décembre 2022, d'un avantage fiscal prenant la forme d'un **crédit d'impôts formation** ! À noter que les micro-entreprises sont exclues de ce dispositif.

En outre, quelques régions ont mis en place des dispositifs d'aide destinés aux dirigeants d'entreprise permettant de financer une partie de leur formation.

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Tout savoir sur le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise

Formation professionnelle : quels sont les droits des salariés et les obligations des entreprises ?

Entreprises : quelles sont vos obligations en matière de financement de la formation professionnelle ?

## Pour en savoir plus sur la formation des chefs d'entreprise

Chefs d'entreprise : se former < <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/gerer-piloter-lentreprise/devenir-dirigeantmanager/se-former>> sur le site de bpifrance-création

Thématiques : [Ressources humaines](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

---

Partager la page   